



Sommet mondial pour le développement durable

Johannesburg, (Afrique du Sud)
26 août-4 septembre 2002



Distr. limitée
3 septembre 2002
Français
Original: anglais

Point 12 de l'ordre du jour

Projet de plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable

Projet de rapport de la Grande Commission

Additifs 1 à 13

Rectificatif

Chapitre I

(L.3/Add.7)

Paragraphe 2

Sans objet en français.

Chapitre II

(L.3/Add.11)

Paragraphe 6, alinéa d)

Au lieu de [Convenu] lire [Convenu *ad referendum*].

Chapitre III

(L.3/Add.12)

Paragraphe 23

À la fin du paragraphe, ajouter les mots Les mesures à prendre à tous les niveaux seraient notamment les suivantes :



Chapitre IV

(L.3/Add.13)

Paragraphe 36

Dans la troisième phrase, *au lieu de* pour que le développement économique puisse se dérouler normalement *lire* pour qu'un développement économique durable puisse s'instaurer.

Paragraphe 36, alinéas a) à e)

Remplacer les alinéas par le texte suivant :

- a) Honorer tous les engagements et obligations souscrits en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;
- b) Coopérer en vue de la réalisation des objectifs de la Convention;
- c) Fournir aux pays en développement et aux pays en transition une assistance technique et financière et une aide au renforcement des capacités conformément aux engagements pris en vertu de la Convention, notamment aux accords de Marrakech;
- d) Créer des capacités scientifiques et techniques et les renforcer, notamment en continuant d'apporter un soutien au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat afin de favoriser l'échange de données scientifiques, en particulier dans les pays en développement;
- e) Dégager des solutions technologiques et les transférer;
- f) Mettre au point et diffuser des techniques novatrices applicables aux principaux secteurs du développement, en particulier celui de l'énergie, et à l'investissement s'y rapportant, en faisant notamment appel à la participation du secteur privé, à des approches fondées sur les lois du marché, à des politiques publiques favorables et à la coopération internationale;
- g) Promouvoir l'observation systématique de l'atmosphère, des terres et des océans en améliorant les stations de surveillance, en utilisant plus largement les satellites et en intégrant efficacement ces observations de manière à produire des données de haute qualité qui pourraient être diffusées à l'usage de tous les pays, en particulier les pays en développement;
- h) Améliorer la mise en oeuvre de stratégies nationales, régionales et internationales de surveillance de l'atmosphère, des terres et des mers de la planète, y compris, le cas échéant, de stratégies d'observation intégrée à l'échelle mondiale, notamment avec la collaboration d'organisations internationales compétentes, en particulier des institutions spécialisées, en coopération avec la Convention;
- i) Appuyer les initiatives, comme celle du Conseil de l'Arctique, visant à évaluer les conséquences des changements climatiques, en particulier leurs incidences écologiques, économiques et sociales sur les communautés locales et autochtones.

Paragraphe 42, alinéa r)

Au lieu de les obligations découlant de la Convention et les accords *lire* la Convention et les accords.

Chapitre VIII

(L.3/Add.6)

Paragraphe 64, alinéa e)

Après aux termes des accords relatifs à la diversité biologique auxquels ils sont parties *insérer* notamment.

Chapitre IX

(L3/Add.3)

Paragraphe 75

1. Supprimer l'intitulé « Financement ».
2. Sans objet en français.

Paragraphe 84

Supprimer l'intitulé « Commerce ».

Paragraphe 97

Remplacer lesquels obstacles continuent de nuire *par* des obstacles qui continuent de nuire.

Paragraphe 98

Après le paragraphe 98, insérer le nouveau paragraphe ci-après :

98 *bis*. Prendre en outre la résolution d'agir de concert contre le terrorisme international, qui crée de graves obstacles au développement durable.

Paragraphe 108

Au lieu de intérêts publics mondiaux *lire* intérêt public mondial.

Paragraphe 118 *bis*

Sans objet en français.

Paragraphe 118 *ter* à duodeciens

Sans objet en français.

Chapitre X

(L.3/Add.10)

Paragraphe 119 à 152

Sans objet en français.

Paragraphe 120

Après le paragraphe 120, insérer le nouveau paragraphe ci-après :

120 *bis*. La bonne gouvernance est essentielle au développement durable. Une saine politique économique, de solides institutions démocratiques à l'écoute des besoins des populations et la mise en place de meilleures infrastructures sont à la base d'une croissance économique soutenue, de l'élimination de la pauvreté et de la création d'emplois. La liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement et le respect de la légalité, l'égalité des sexes, des politiques allant dans le sens de l'économie de marché et, d'une manière générale, l'attachement à une société juste et démocratique constituent également des principes essentiels et qui se renforcent les uns les autres.

Paragraphe 122, alinéa d)

Au lieu de que le Conseil d'administration du PNUE a adoptée à sa septième session *lire* que le Conseil d'administration du PNUE a adoptée à sa septième session extraordinaire.

Paragraphe 126, alinéa f)

À la fin de l'alinéa, ajouter la phrase suivante :

À cette fin, le Conseil devrait étudier les arrangements qui pourraient être pris concernant ses réunions avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, comme prévu dans le Consensus de Monterrey.
